

## **QUESTION D'ACTUALITE**

**Objet :** Déploiement des forces de défense dans des localités de la commune de Tchaourou

Il nous est revenu de façon insistante, que des détachements militaires sont déployés dans plusieurs localités de la commune de Tchaourou. Ces détachements composés non seulement de militaires béninois mais également de soldats étrangers pavant dans les hameaux des différents villages de ladite commune. La raison officielle de leur présence serait la sécurisation de la forêt classée à la recherche d'hypothétiques terroristes. Or il est de notoriété publique que dans la commune de Tchaourou, il n'a jamais été question d'attaques terroristes depuis que des djihadistes ont décidé de frapper le Bénin.

Cette présence suspecte desdits détachements perturbe la quiétude des populations toujours hantées par la psychose des tueries vécues sous l'actuel régime et qui peinent de surcroît à vaquer à leurs activités quotidiennes. Mieux, quand on se réfère aux événements pré et post-électorales de 2019 et 2021, la présence de ces détachements suscite des questions auprès des populations qui estiment que ces soldats ont mieux à faire dans les départements de l'Atacora et de l'Alibori plutôt que dans la commune de Tchaourou à moins qu'ils soient commis à des missions inavouées.

Au regard de ce qui précède, et en vertu des dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 110 et ses différents alinéas, le gouvernement est invité à répondre à la représentation nationale sur les préoccupations suivantes :

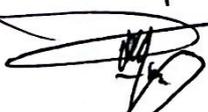
1. A la date d'aujourd'hui, quel est le nombre exact de militaires et de paramilitaires déployés dans la commune de Tchaourou dans le cadre de cette opération ? Quels sont leurs lieux d'implantation ?
2. Qu'est-ce qui justifie la présence de ces différents détachements dans la commune de Tchaourou, localité non frontalière des zones sous menace terroriste ?



Reçu ce 08/04/24  
à 09H50  
S/SP/PAN

3. Les populations béninoises se doivent-elles de s'inquiéter de l'avancée des djihadistes jusqu'à la commune de Tchaourou ?
4. Quelle est la composition de ces détachements en termes de soldats béninois et étrangers ?
5. Pour les soldats étrangers, de quelles nationalités sont-ils ? Sur la base de quel accord sont-ils déployés dans la commune de Tchaourou ? Produire copie de cet accord à la représentation nationale.
6. Combien coûte cette opération au contribuable béninois ?

  
 Habibou WOROUCOUBOU

- 1/ GODOUON Ioul 
- 2/ HOUNSON N. Celestin 
- 3/ NAHUM Constant 
- 4/ ASSOVI Chantal 
- 5/ HOUNGA Nidofo Antonia 
- 6/ OLOSSDUMAI Helène 
- 7/ ATCHADE Noumenon 